

Introduction

La gestion des espèces gibier est une préoccupation constante des fédérations de chasseurs (FDC-FRC-FNC). Pour améliorer cette gestion, il faut posséder des informations (données) diverses et variées, autant sur la biologie des espèces, que sur l'environnement socio-économique qui peuvent interférer sur le statut de conservation des espèces gibier. Parmi ces informations, il apparaît incontournable d'évaluer le plus précisément possible les tableaux de chasse de chaque espèce et ceci annuellement. En effet, toute gestion efficace d'un capital passe par la connaissance des dépenses.

En France, deux enquêtes nationales (1988 et 1998) réalisées par l'ONC et l'UNFDC puis par l'ONCFS et la FNC ont permis d'évaluer les prélèvements nationaux des principales espèces. Depuis, aucune évaluation n'a été réalisée hormis pour le grand gibier et le petit gibier de montagne. Devant la nécessité de pallier à ce manque, il est désormais impératif de généraliser la collecte annuelle des tableaux de chasse.

D'autre part, la donnée « Prélèvement » devient un enjeu de plus en plus fort à l'échelle européenne, essentiellement sur les migrateurs où la France n'est pas la seule à prélever. La connaissance doit être globale sur l'ensemble de l'aire de distribution des espèces. Récemment, 3 conférences internationales ont traité uniquement de l'aspect des prélèvements et des tableaux de chasse dans l'Union Européenne (Atelier de la Tour du Valat, conférence de Hanovre, conférence de Athènes). Les chasseurs français étaient représentés à chacun de ces événements.

La fédération nationale des chasseurs a donc décidé d'apporter sa contribution à la réalisation d'un support de collecte qui répondra à tous les impératifs techniques et économiques mais également de pragmatisme vis-à-vis du chasseur.

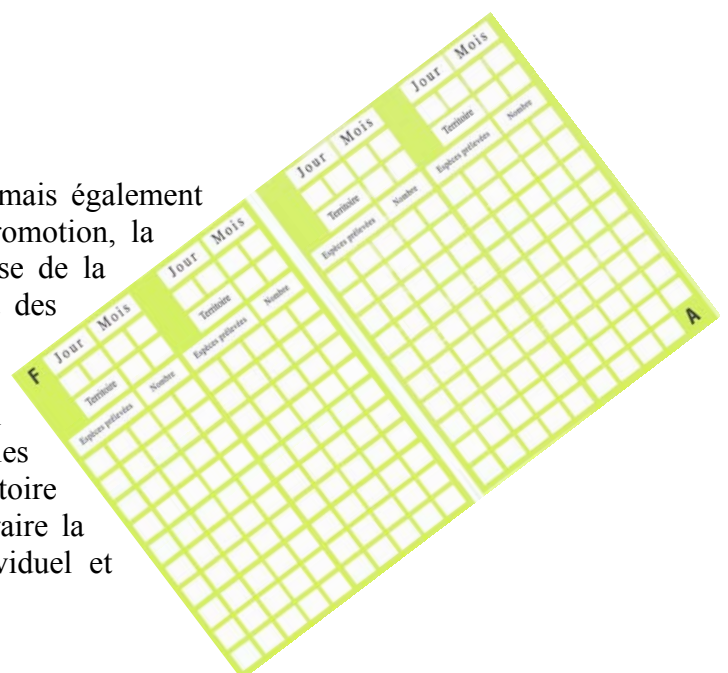
Ainsi, le CPU par son format et sa conception permet de s'adapter à toutes les situations de la chasse française, et pourquoi pas européenne demain !

Qu'est ce que le C.P.U. ?

Définition :

Le CPU est un outil de suivi scientifique, mais également pédagogique (responsabilisation) pour la promotion, la communication, la transparence et la défense de la chasse. Il est à l'initiative des chasseurs et des FDC/FRC/FNC.

Le CPU se présente sous la forme d'un carnet dans lequel seront mentionnés les prélèvements par espèce, par jour et par territoire de chasse. Il sera également possible d'extraire la pression (ou effort) de chasse. Il est individuel et annuel.



Le CPU n'est pas un outil de contrôle (hors PMA) et n'a pas vocation à le devenir. Il est le fruit d'une réflexion ambitieuse pour établir une homogénéisation nationale des multiples carnets existants, mais dont l'exploitation reste incertaine et complexe, notamment à l'échelle nationale. Il peut donc devenir un outil commun, qui présente de multiples avantages tant techniques qu'économiques.

Le Carnet de Prélèvement Universel (CPU) serait destiné, à terme, à l'ensemble des chasseurs pour améliorer la connaissance et la gestion de la Faune Sauvage chassable de France.

Les buts :

- Générer une **base de données** (départementale, régionale et nationale) que seuls les chasseurs peuvent produire,
- Posséder un **outil** scientifique de **suivi des prélèvements** et par ce biais, disposer d'un outil de suivi sur la Chasse en général,
- **Communiquer** avec pédagogie transparence,
- **Anticiper** un texte réglementaire contraignant ne répondant pas à nos attentes,
- Posséder un outil de défense que **seuls** les chasseurs peuvent se construire,
- **Harmoniser** ce qui existe au niveau des FDC, pour autoriser des statistiques à l'échelle nationale.
- **Répondre** à la demande des chasseurs et de la société en général,
- **Etre incontournable** dans les débats et instances scientifiques et administratives nationales et internationales.
- **Simplifier** en un seul document la multiplication des carnets.
- **Responsabiliser** les chasseurs
- Profiter d'un **avantage financier** avec un document identique : mutualisation possible

Etat des lieux et vocation du CPU

Selon P. Landry (1983), 2 pays Européens sont déjà équipés d'un outil de type carnet de prélèvement. Il s'agit du Danemark et de l'Italie qui demandent à tous les possesseurs de permis, la présentation obligatoire du tableau de chasse. Le renvoi de ce questionnaire conditionne la réattribution du permis l'année suivante.

Au Portugal, un carnet de chasse est distribué à tous les chasseurs, mais son remplissage est basé sur le volontariat.

Par ailleurs, en Suède, le fait de ne pas retourner son carnet grand gibier est passible d'emprisonnement !

Récemment, lors du Congrès bisannuel de l'IUGB, les résultats d'une enquête Européenne font apparaître que 13 pays sont obligés de donner leurs statistiques de prélèvement (21 réponses) et que 13 pays veulent que les statistiques de tableaux de chasse soient inscrites dans la Directive 79/409. Dans certains pays, l'attribution de la licence de chasse est conditionnée par la remise du carnet de prélèvement.

En France, la méthodologie utilisée jusqu'à présent reposait sur un sondage type SOFRES. La dernière en date remonte à 1998 (ONCFS-FNC).


Les Bases de données « Chasseurs et Gibiers »

Problématique : Quelles sont aujourd'hui les données relatives à l'exercice de la chasse qui sont exploitables partout (localement et au niveau national) et qui sont reconnues comme fiables ?

1. Tous les 10 ans, c'est l'ONCFS en partenariat avec la FNC qui réalisent une enquête nationale selon la méthode des sondages SOFRES. Cette enquête est validée scientifiquement. Les résultats de ces travaux sont publiés et sont consultables par tous. Cette enquête est la seule référence en terme de prélèvement à ce jour pour la France.
2. Il existe par ailleurs des expériences départementales ou régionales (Pays de la Loire, etc.) conduites par les fédérations.
3. L'Observatoire des Galliformes de Montagne (O.G.M.) qui exploite depuis 1998 le carnet petit gibier de montagne obligatoire pour tous les chasseurs de montagne (Alpes et Pyrénées). C'est l'O.G.M. qui s'occupe de traiter les données. A noter que le renvoi du carnet conditionne l'attribution d'un nouveau carnet l'année suivante d'où un retour très important.
4. Réseau Cervidés/Sanglier ONCFS/FNC/FDC qui permet de rassembler les tableaux de chasse du grand gibier.

C'est un travail important et dont l'opportunité est comprise de tous. L'intérêt du CPU réside dans la récolte de données aussi bien à l'échelle nationale que départementale, voire locale, toutes espèces, etc., ce qui est différent de l'enquête ONCFS.

Si l'on regarde d'un peu plus près les outils de diagnostic que possèdent les chasseurs, on retrouve :

 Le plan de chasse :


Le nombre de bagues attribuées est connu, mais le tableau réel est parfois difficile à évaluer. Cela tient au fait que les bagues non utilisées ne sont pas toujours déclarées.

 Les carnets de prélèvement associés aux PMA¹ :

¹ Un PMA n'est pas un carnet de prélèvements. Tous deux relèvent d'une logique bien différente, même si le PMA est souvent conditionné par l'existence d'un carnet de prélèvement (cf. enquête bécasse, FNC 2005).

Le Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) est actuellement utilisé principalement pour la bécasse, le lièvre et pour le petit gibier de montagne.

Il existe plusieurs limites à la réelle efficacité d'un PMA : le manque ou l'absence de contrôle des carnets, le faible retour aux FDC, le quiproquo juridique sur le décret Cochet. Malgré ces aléas, les FDC qui ont opté pour le PMA ne le retireraient pas aujourd'hui. A l'échelle du département, elles se sont rendues compte aussitôt de l'intérêt de l'outil de suivi et de gestion qu'il procure. Soulignons par la même occasion, que l'intérêt technique n'est pas dans le PMA proprement dit, mais dans la restitution d'un document (un carnet) où des informations cynégétiques sont enregistrées que seules les FDC peuvent connaître aujourd'hui.

 Carnet de prélèvement :

Certaines FDC expérimentent depuis quelques années déjà un carnet de prélèvement multi espèces. Le concept CPU n'est donc pas une première. Les plus détaillés apportent de l'information jusqu'au niveau mensuel. Leur principale limite pour l'échelle nationale est leur hétérogénéité.

L'arrêté du 21 janvier 2004 instaure un carnet de prélèvement **obligatoire** sur les tonnes, huttes, hutteaux et gabions dans les départements à chasse de nuit pour 2005.

 Enquête FDC :

Ponctuellement, des FDC réalisent des enquêtes sur les prélèvements. Ce sont rarement des enquêtes généralistes, mais plutôt sur une espèce ou un groupe d'espèces en particulier. Peu d'exploitations ressortent de celles-ci et l'effort de communication reste faible.

En définitive, les FDC/FRC/FNC ne sont pas capables aujourd'hui de se prononcer sur le tableau de merles noirs, de grives draines, de bécasseau maubèche ou encore de geai des chênes dans tel ou tel département ou dans telle ou telle aire biogéographique (sauf exception).

Ce sont pourtant des données indispensables à une gestion raisonnée des espèces.

Le CPU, un outil scientifique

Telle est peut être l'ambition du CPU, c'est-à-dire de créer un véritable outil qui placera les chasseurs incontestablement sur la scène scientifique.

Le CPU permettra au niveau national d'avoir une idée assez précise du prélèvement de **TOUTES** les espèces chassables, de réaliser le suivi de celui-ci, de le corréliser avec les données biologiques (reproduction, etc.), d'analyser les paramètres liés au chasseur lui même et d'**AGIR** en cas de problèmes.

Exemple d'un cas concret :

- la Bécassine sourde

Les estimations internationales de populations de Bécassines sourdes oscillaient, selon les auteurs, entre un seuil minimum de 25 000 à 44 000 individus. Or, durant la saison 1998-

1999, 49 650 Bécassines sourdes ont été prélevées en France (ONCFS, 2000) et plus de 150 000 l'auraient été en Union européenne dans les pays qui chassent cet oiseau, soit beaucoup plus que les estimations affichées. L'estimation des effectifs pour cette espèce a, de ce fait, été révisée et se situe aujourd'hui autour de 500 000 couples (KALCHREUTER, H. 2003).

Voici un cas typique qui démontre facilement l'intérêt d'un carnet de prélèvement pour toutes les espèces.

- La Barge à queue noire

Un projet de plan européen de restauration de la Barge à queue noire est sur le point d'être soumis à consultation. Même si la chasse n'est pas directement incriminée dans la diminution des effectifs de cette espèce, l'arrêt de la chasse en France est l'une des principales propositions du fait des 20 000 Barges (à queue noire + rousses) estimées prélevées lors de la dernière enquête de 1999.

L'intérêt que nous aurions à pouvoir transmettre à la Commission Européenne un chiffre fiable pour la seule Barge à queue noire montre ici toute son utilité, quand on sait que ce sont essentiellement des Barges rousses qui sont prélevées en France et dont le statut est favorable.

LIMICOLES	
Barge à queue noire	B Q N
Barge rousse	B A R
Bécasseau maubèche	B M A
Bécassine des marais	B E M
Bécassine sourde	B E S
Chevalier aboyeur	C A B
Chevalier arlequin	C A R
Chevalier combattant	C O M
Chevalier gambette	C G A
Courtis cendré	C C E
Courtis cortieu	C C O
Huitrier pie	H U I
Pluvier argenté	P A R
Pluvier doré	P D O
Vanneau huppé	V A N

Toutes les espèces de limicoles sont différenciées !

Ceci dit, il est faux de croire que la seule opposition entre les tableaux de chasse et les estimations de populations permettra à eux seuls d'évaluer correctement le statut de conservation des différentes espèces chassables. Le prélèvement n'est qu'un facteur de dynamique parmi d'autre, qu'il faut évaluer au mieux, mais qui doit rester dans un ensemble de variables telles la pollution, la prédation, la modification de certaines pratiques, etc.

La communication

Les données chasse au niveau national sont peu publiées car difficilement exploitables (protocoles différents, non informatisation des données, etc.). De ce fait, les publications² dans des revues scientifiques sont rares, ainsi que dans les colloques, etc., trop souvent réservés à un cercle d'initiés.

Nous devons faire en sorte que les associations de chasseurs n'aient aucun scrupule à communiquer les tableaux de chasse. D'autant plus que ces derniers sont souvent très modestes (chasser n'est pas un métier !). La communication de ceux ci seraient souvent un argument de taille « pour aller voir ailleurs » (destruction des habitats, pollution, mortalité routière, prédation féline, etc.). Et dans l'autre sens, le CPU est un outil de responsabilisation concret.

² Pour qu'un document quelconque puisse être versé au débat, il doit avoir été publié dans une revue scientifique (cf. note publications scientifique FNC) ou dans un ouvrage reconnu comme tel. La plupart du temps, les travaux des FDC n'arrivent pas à franchir cette barrière de la validation scientifique (propos de J. Veiga recueillis par G. Gricourt).

Dans un deuxième temps, nous devenons transparents aux yeux de la société, concernée par le tableau national. Au vu des chiffres présentés (notamment par rapport à la pression de chasse), il y a fort à parier que beaucoup de tensions se dissiperont. Le CPU est en définitive une contribution au concept de chasse durable.



De la taille du petit livre vert, le CPU se glisse facilement dans la poche !

A l'intérieur, les rappels d'identification des espèces proches, un mode d'emploi simple et complet et des petits conseils pour faire du CPU plus qu'un carnet mais un véritable aide mémoire pour le chasseur.

Uniformiser et optimiser l'existant

Le concept de carnet de prélèvement toutes espèces fait déjà l'objet d'expériences dans plusieurs départements. Ce sont des actions isolées qui n'ont pas encore de véritables trames et qui sont peu transposables à d'autres régions. Le CPU a vocation à être universel, c'est à dire utilisable partout quelles que soient les spécificités de la région. Sans cette homogénéisation, il est difficile d'agréger les données pour une analyse à une échelle supérieure.

Répondre à la demande du chasseur

C'est peut-être le point le plus important. Cette démarche permettra aux chasseurs de se sentir appartenir à un groupe dans lequel il existe une cohésion nationale sur cette thématique.

Il existe en effet, un sentiment de frustration parfois très fort de ne pas être logé à la même enseigne. Ce sentiment provient de la très grande hétérogénéité de la chasse française, ce qui fait par ailleurs sa valeur. Toutefois, beaucoup de chasseurs, du moins les itinérants, désireraient voir cette homogénéisation des supports de collecte des tableaux de chasse par souci de simplicité.

Le CPU devient d'autant plus intéressant s'il est le fruit d'une volonté de la base. Cela traduit une prise de conscience positive.

Mais ne l'oublions surtout pas, il existe également une demande sociétale forte, de la part du reste des français sensibilisés au sujet qui désirent connaître la part des prélèvements des animaux sauvages sur le territoire.

Les contraintes ou difficultés à prévoir

- ✍ Aspect culturel : Ce n'est pas encore l'habitude des chasseurs de rendre des comptes sur leurs activités (ils considèrent peut être cela comme du "flicage"), surtout si elles sont sources de conflits vigoureux. De nature, le profil du chasseur rend difficile ce genre de travail car son plaisir relève de la passion, du mythe, du rêve, mais certainement pas de la froideur d'un nombre ou d'une notice dont la simple vue lui fait peur.
- ✍ Sincérité : Tout l'enjeu auprès des autres organismes et surtout des protectionnistes est de pouvoir amener des informations nouvelles et de qualité. Si les chasseurs remplissent mal (volontairement ou involontairement) leur carnet, le CPU jouera alors en la défaveur des chasseurs.
- ✍ Transparence : Si diffuser les chiffres reste un aspect important, l'idée de « donner » ces résultats sera un frein probable, notamment pour les FDC. Pour le chasseur, la notion d'anonymat sera primordiale !
- ✍ Organisation : Le CPU est une charge supplémentaire pour les FDC. Il est probable que certaines soient réticentes à la vue de ce carnet pour des raisons logistiques pures.
- ✍ Confusions : Certains assimileront le CPU à un outil de contrôle (contrainte aux chasseurs), et d'autres y verront sûrement le début des quotas par espèce d'où des réticences à craindre.
- ✍ Le taux de retour : Le 100% est utopique sur 1 300 000 chasseurs. Il faudra sans doute les premières années faire de multiples relances dans les FDC, les sociétés de chasse, réunions d'information, etc. pour que l'habitude s'installe, que les chasseurs s'approprient « leur carnet ».

Du reste, au point de vue statistique, le 100% n'est pas obligatoire, mais c'est une occasion de plus de responsabiliser le chasseur sur sa pratique.
- ✍ Refus d'agréger un système existant avec un nouvel outil : Les FDC et Organismes qui utilisent des carnets qui existent déjà et qui fonctionnent bien, auront très certainement des réticences à devoir abandonner un document qu'ils connaissent et qu'ils savaient interpréter, pour le CPU. C'est un peu aussi leur confisquer la paternité de leur travail.

✍ Promotion : Le succès d'une telle opération est basé sur le volontariat et la prise de conscience individuelle. Mais dans un souci d'efficacité, ne faudra t'il pas prévoir un moyen incitatif pour le retour des carnets à la FDC ?

Propositions

Rappel : la réussite du CPU tiendra dans :

- ✓ La simplicité tout en étant complet
- ✓ L'universalité (France entière + tous modes de chasse (sauf exception) + tous pratiquants)
- ✓ La pédagogie et appropriation du concept
- ✓ L'utilité
- ✓ Les données nouvelles
- ✓ L'intérêt scientifique
- ✓ Les coûts financiers supportables
- ✓ Le retour d'information vers le chasseur

Quelles sont les informations que devra donner le CPU ?

Important : ce n'est pas une technique de suivi de l'individu, l'anonymat sera obligatoirement respecté.

➤ Le territoire

La notion de territoire de chasse doit pouvoir se retrouver sur les carnets de prélèvement. Il est décliné par le nom de la commune, le département, et le type de territoire (ACCA, etc.).

➤ Le nombre et l'espèce prélevée

C'est une des données principales du CPU. L'intérêt est de connaître la part de prélèvement d'espèces peu suivies comme les différentes espèces de grives, de limicoles, etc.

Il est nécessaire d'insister sur le terme **espèce**. Le but ne sera pas de noter « grives » mais grive mauvis **ou** grive musicienne **ou** grive litorne **ou** grive draine.

Pour les espèces soumises à PMA (ex. bécasses), le CPU n'apportera aucun changement, hormis le fait qu'il faudra **écrire** au lieu de percer ou arracher une languette (dans certains départements, le fait d'écrire existe déjà). Les animaux seront alors marqués à l'unité, avant qu'ils soient mis dans la gibecière, exactement comme cela se pratique aujourd'hui. De plus, s'il existe un dispositif de marquage (bague autocollante), il pourra tout à fait être conservé et adjoint au CPU.

Le CPU devra par ailleurs pouvoir anticiper éventuellement la mis en place de nouveaux PMA. Le CPU pourra s'adapter à de telles nouvelles situations sans être modifié.

Remarque : Le fait que aujourd'hui, une bonne partie des chasseurs français disposent d'un carnet, facilitera, espérons le, l'acceptation d'un CPU.

Visualisation

Les territoires de chasse sont inscrits en début de saison, mais des nouveaux peuvent être rajoutés au cours de celle-ci.
17 territoires possibles.

Le N° de territoire est reporté à chaque sortie de chasse sur les feuillets de prélèvements.

OISEAUX DE PASSAGE	
Alouette des champs	A L O
Bécasse des bois	B E C
Caille des blés	C A I
Grive draine	G D R
Grive litorne	G L I
Grive mauvis	G M A
Grive musicienne	G M U
Merle noir	M E R
Pigeon biset	P B I
Pigeon colombin	P C O
Pigeon ramier	P R A
Tourterelle des bois	T B O
Tourterelle turque	T T U

Tous les codes se trouvent en page centrale du carnet

➤ la pression (effort) et le type de chasse

C'est peut être le gros point fort du CPU. On ne connaît pas aujourd'hui la pression de chasse moyenne sur tel ou tel groupe d'espèces, voire même la pression de chasse globale moyenne d'un individu sur une saison.

C'est une **donnée fondamentale** à plusieurs titres. Premièrement dans un but purement scientifique, c'est une donnée nouvelle que les chasseurs pourront valoriser

Deuxièmement, cette donnée permettra de se rendre compte du profil de la chasse d'aujourd'hui. Il reste 1 300 000 chasseurs en 2004 mais combien pratiquent réellement. Il y a fort à parier que la pression de chasse effective sur les milieux est plus faible que l'on croit, du moins dans certaines parties du territoire national.

C'est en définitive la récolte d'arguments de défense de la chasse que constituerait le CPU.

Cette donnée sera prise en compte du fait qu'à chaque sortie (qu'il y ait prélèvement ou non), le chasseur mentionnera la date, et ceci indépendamment de la durée de la sortie de chasse.

➤ Ce qu'il n'y aura pas dans le CPU

Tout ne pourra pas être mentionné sur le CPU. Il doit garder son caractère fonctionnel sur le terrain et dans le temps.

Seront absents du CPU :

- Les **prélèvements nocturnes du gibier d'eau** dans les départements à chasse de nuit, conformément à l'arrêté du 21 janvier 2004 où un carnet de hutte spécial existe déjà (toutefois pour un tableau total, départemental ou national, l'agrégation des données pourront aisément se faire). Cela dit, rien n'empêcherait en théorie de suivre ces prélèvements avec le CPU.
- Les animaux dits **nuisibles** capturés par **piégeage** (uniquement). Un renard tiré en période de chasse ou de régulation pourra être mentionné.
- Les prélèvements à la chasse à courre.
- Les prélèvements dits de destruction (pigeons, corvidés) hors période de chasse légale. Même si ces données sont intéressantes, il faudra laisser le temps aux chasseurs de renvoyer leurs carnets à la FDC pour les traitements. Néanmoins, dans les prochaines étapes, il n'y aura aucune difficulté à ce que ces prélèvements soient notés lorsque nous aurons un peu de recul sur la fonctionnalité de l'outil.
- Les prélèvements réalisés à l'étranger.

UN DOUTE SUR UNE ESPÈCE ?

Les Grives :

- Grive mauvis : Nets sourcils blancs + flancs rouille foncée
- Grive muscienne : Pas de sourcil blanc
- Grive littorale : Dos gris clair + queue noire + jabot orangé
- Grive draine : Dos et ailes uniformément gris + taille d'un geai

Les Barges :

- Barge à queue noire : Queue noire + bandes blanches sur les ailes
- Barge rouille : Queue rayée + pas de blanc sur les ailes

Les Chevalliers :

- Chevalier gambette : Pattes rouges + bords postérieurs des ailes blancs
- Chevalier arlequin : Pas de bandes blanches sur les ailes
- Chevalier aboyeur : Pattes verdâtres + bec arqué vers le haut + pas de blanc sur les ailes
- Chevalier combattant : Dos avec motifs écaillés + 2 taches blanches à la base de la queue

Les Courtils :

- Courtils corlieu (rare) : Calotte noire avec nette raie médiane pâle
- Courtils cendré : Tête rayée uniformément

Les Bécassines :

- Bécassine sourde : Taille d'une grive + dessus tête sombre
- Bécassine des marais : Plus grosse qu'une grive + raie médiane pâle sur la tête

Le Bécasseau maubèche : seule espèce de bécasseau chassable, il se distingue des autres espèces par un croupion gris clair légèrement ponctué (pas blanc) et un ventre ocre-rouge dès la fin de l'hiver.

Suite →

Les principaux critères de toutes les espèces proches (grives, limicoles, etc) sont rappelés afin d'être sûr de noter le nom correct. En effet, même si l'identification est aisée pour tous les chasseurs, l'existence de noms « locaux » pour ces espèces nécessite ces petits rappels de dénomination !

CONCLUSION

Le CPU est un sujet « glissant » que le monde de la chasse a un peu de mal à appréhender. Il n'en demeure pas moins incontournable dans un avenir très proche. Donnons nous les moyens de mener ce projet dans une optique responsable.

La démarche du volontariat doit être favorisée, il faut que cet instrument soit un objet de fierté de tous les chasseurs, participant encore plus à la gestion des espèces animales.

Les retombées de ce carnet sont potentiellement considérables. Certains auront peur de l'interprétation des données, mais justement, faisons en sorte que cette masse d'informations révèle le véritable impact de notre activité.

En résumé :

- Nous connaissons peu nos prélèvements ;
- Nous ne publions rien ou si peu sur le sujet ;
- Ce vide profite aux associations naturalistes qui extrapolent leurs données, qui faute de mieux sont souvent reprises dans de nombreuses publications ;
- Il existe une demande sociétale forte ;
- Il existe un risque fort que l'on nous impose le suivi des prélèvements par la voie réglementaire ;
- Ces données serviront aux futures négociations sur la gestion des espèces ;
- Peut-on y échapper ?;
- L'Intérêt scientifique, sociologique, de communication est évident ;
- C'est une occasion de se valoriser ;



Le Pigeon colombin est une espèce dont on ignore aujourd'hui les prélèvements !

Le CPU doit permettre à terme de mieux appréhender la gestion des espèces gibier.

La chasse de demain, construisons là ensemble !